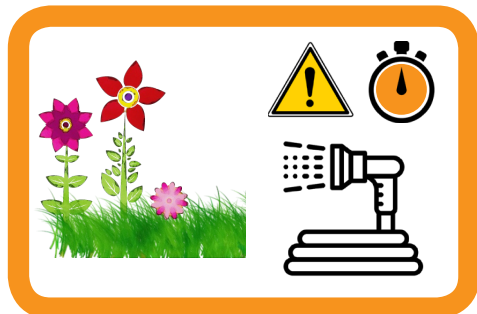


Principales mesures de restrictions à respecter

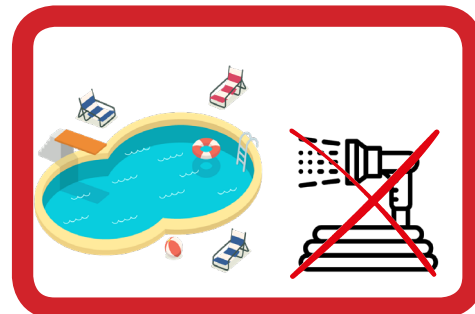
Niveau alerte



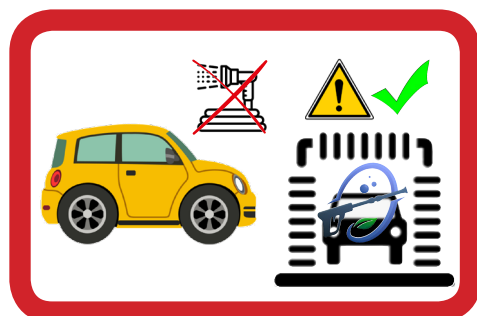
Interdiction d'arroser
les pelouses, les massifs fleuris,
les espaces verts et arborés
entre **11h et 18h**.



Interdiction d'arroser
les jardins potagers entre **11h et 18h**
(application aux particuliers et collectivités).

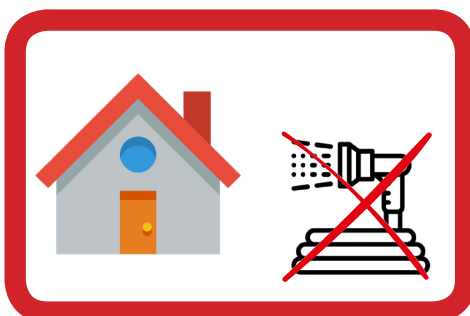


- Interdiction de remplir :**
- les piscines privées (de plus d'1 m³)
sauf remise à niveau sous condition de la présence
d'une bâche ou lors de la mise en service pour réception
de travaux (si les travaux ont débuté avant les 1^{ères}
restrictions),
 - les plans d'eau et de les vidanger.



Interdiction de laver les véhicules
en dehors des stations professionnelles de lavage
équipées de haute-pression ou d'un système
de recyclage (minimum 70 %) ou d'un portique
programmé ECO sur ouverture partielle.

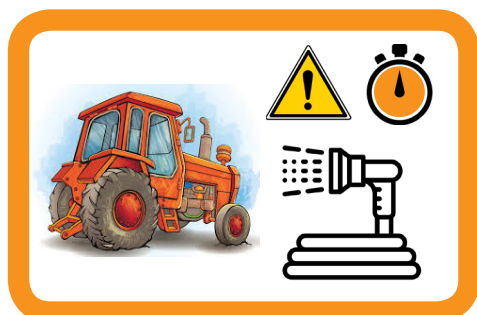
Rappel : le lavage à domicile est interdit en toutes
circonstances.



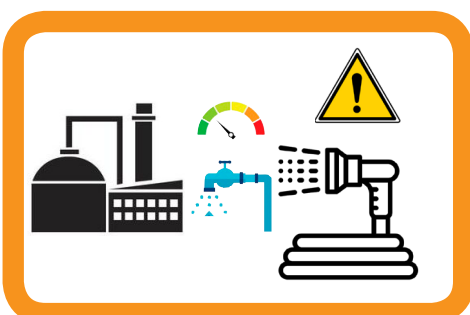
Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs et
autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise
de nettoyage professionnelle.



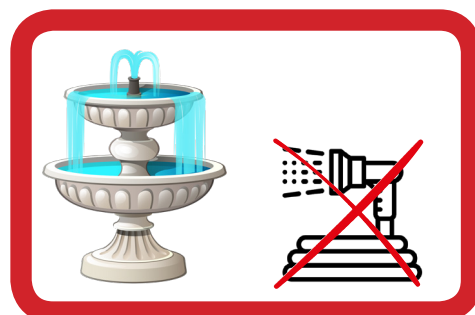
- Interdiction d'arroser :**
- les terrains de sport, les stades et
les hippodromes, entre **11 h et 18 h**,
 - les golfs entre **8h et 20 h**
(Réduction des volumes de 15% à 30%)



Restriction
de l'irrigation agricole
Consultez l'arrêté sur :
www.oise.gouv.fr/Secheresse



Réduction
de la consommation industrielle
conformément à l'arrêté cadre sécheresse départemental
et aux arrêtés préfectoraux d'autorisation en vigueur.
Consultez l'arrêté sur :
www.oise.gouv.fr/Secheresse



Interdiction d'alimentation
des fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techni-
quement possible.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages
et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des
services de l'État dans l'Oise : www.oise.gouv.fr/Restrictions

